



EXTRAIT DE PÉTITION

(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 536 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE 4,9 % des résidents du Québec de 15 ans et plus, soit 315 640 personnes, ont une incapacité grave ou très grave;

CONSIDÉRANT QUE 75 % des personnes handicapées ont besoin de l'aide d'une autre personne pour accomplir leurs tâches quotidiennes et domestiques;

CONSIDÉRANT QUE 57 % d'entre elles, soit 254 000 personnes, ont des besoins d'aide qui ne sont pas comblés, car elles doivent déboursier de l'argent qu'elles n'ont pas pour obtenir cette aide;

CONSIDÉRANT QUE les aidants naturels bénévoles, résidant ou non avec la personne aidée, ne peuvent même pas réclamer de crédit d'impôt remboursable à moins que la personne aidée ait au minimum 70 ans;

CONSIDÉRANT le fait établi et reconnu par tous les intervenants que l'âge de la personne aidée n'est pas déterminant pour son besoin d'un aidant naturel;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'abolir le critère d'âge actuel de 70 ans pour accorder un crédit d'impôt remboursable à l'aidant naturel qui réside ou non avec la personne aidée. Nous demandons aussi à ce que ce crédit d'impôt remboursable soit bonifié pour tous les aidants naturels bénévoles à 2 000 \$.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Amir Khadir, député de Mercier

29 mai 2018

Date de signature de l'extrait